

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Belgique

Mettewie, Laurence

Published in:
Le français dans le monde

Publication date:
2010

Document Version
Version revue par les pairs

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):
Mettewie, L 2010, 'Belgique: un enseignement plurilingue diversifié' *Le français dans le monde*, vol. 367, pp. 18-19.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

L'Enseignement bilingue en Belgique.

Dans une société au besoin croissant en multilinguisme, l'enseignement multilingue (EMILE) représente une réelle alternative à l'enseignement traditionnel des langues. Cet article illustre un état des lieux de l'EMILE en Belgique et plus précisément comment ce type d'enseignement se décline, en fonction des besoins et politiques linguistiques dans les différents contextes belges.

Si la Belgique est connue à travers le monde pour ses chocolats et ses bières, elle l'est peut-être moins pour ses questions linguistiques. Or, en Belgique cohabitent trois communautés linguistiques reconnues, qui y vivent côte à côte dans un équilibre fragile de partage du pouvoir et d'autonomie plus ou moins grande, fruits de compromis longuement négociés. L'enseignement des langues et les langues d'enseignement y sont un bel exemple de la législation stricte entourant l'usage des langues et illustrent par ailleurs comment les différentes communautés linguistiques adaptent ces législations à leurs besoins et contextes particuliers.

Langues d'enseignement et enseignement des langues en Belgique

L'article premier de la Constitution postule que la Belgique est un Etat fédéral qui se compose de Communautés et de Régions : les Communautés flamande, française et germanophone et les Régions flamande, wallonne et bruxelloise, découpages qui pour le malheur du lecteur ne coïncident que partiellement¹. Pour comprendre la situation linguistique dans l'enseignement, il faut savoir d'une part que la loi fédérale n'autorise l'usage que d'une seule langue d'enseignement (et ce pour des raisons historiques de luttes sociopolitiques, qui sont impossibles à retracer ici) et d'autre part que l'enseignement est une compétence qui dépend des trois communautés linguistiques. Ceci signifie qu'en Région flamande (au nord du pays), c'est la Communauté flamande qui est responsable de l'enseignement avec pour seule langue d'enseignement autorisée le néerlandais² et le français comme première langue étrangère. En Région wallonne (dans le sud), c'est la Communauté française qui gère l'enseignement, avec pour seule langue d'enseignement le français, avec le néerlandais, l'allemand ou l'anglais comme première langue étrangère, laissée au choix des écoles. Par ailleurs, quelques communes dans l'est de cette Région wallonne sont germanophones et l'enseignement y est donc organisé par la Communauté germanophone, avec pour langue d'enseignement l'allemand. Enfin, la Région de Bruxelles-Capitale étant officiellement bilingue (français/néerlandais), tant la Communauté française que la Communauté flamande sont compétentes en matière d'enseignement. Ceci a pour conséquence, non pas un enseignement de type bilingue co-organisé par les deux communautés, mais bien au contraire deux filières complètes de l'école maternelle (à partir de 2,5 ans) à l'université soit dans une langue, soit dans l'autre, avec pour première langue « étrangère » obligatoire l'autre langue officielle de la région bruxelloise. Les parents, habitant la capitale, ont dès lors le choix de mettre leurs enfants dans une école en français ou en néerlandais, indépendamment de leur(s) langue(s) maternelle(s). Cette exceptionnelle « liberté du père de famille » a pour conséquence qu'aujourd'hui, faute d'enseignement bilingue à Bruxelles, de plus en plus de parents non-néerlandophones envoient leurs enfants dans les écoles néerlandophones en quête d'un enseignement de qualité et surtout de bilinguisme ou de multilinguisme³.

¹ www.belgium.be/fr

² En Flandre, la langue officielle est le néerlandais, langue standard officielle et commune aux Pays-Bas, à la Belgique néerlandophone et au Suriname. Le "flamand" est un terme utilisé communément en référence à une série de variantes régionales de type dialectal, même si les francophones de Belgique utilisent ce terme à tort pour parler du langage standard.

³ Pour plus de détails, voir Mettewie 2008.

Ce multilinguisme est un facteur socio-économique récurrent dans les différentes régions et représente de plus en plus un enjeu ou capital économique tant pour les entreprises que pour les individus en quête d'emploi ou de progression dans une carrière professionnelle (Mettewie, Van Mensel et Belang 2006). Cependant, à l'issue de l'enseignement obligatoire, les résultats obtenus par les cours « traditionnels » de langues étrangères à l'école sont loin d'être satisfaisants (Braun 2002, Mettewie 2004). L'enseignement bilingue, appelé en Europe EMILE (Enseignement d'une Matière par Intégration d'une Langue Etrangère ou CLIL en anglais), est la méthode préconisée par l'Union européenne pour atteindre l'objectif de tout citoyen européen en matière de langue : 1+ 2, c'est-à-dire la maîtrise de deux langues ne plus de sa langue maternelle⁴. Ainsi malgré l'exiguïté de la Belgique, les communautés linguistiques responsables de l'enseignement, dont celui des langues étrangères, vont développer en fonction de facteurs sociopolitiques, géographiques ou économiques des formes d'enseignement en ÉMILE propres à leur contexte. Ce sont ces dernières que nous décrivons brièvement ci-dessous.

En Communauté germanophone.

Par la proximité géographique de l'Allemagne et sa situation de minorité linguistique au sein de la Région wallonne, la communauté germanophone entend protéger et stimuler sa langue via l'enseignement. Depuis 2004, un décret⁵ postule que la seule langue de l'enseignement est l'allemand, avec pour première langue étrangère le français (langue de la région). A priori il n'est donc pas question d'enseignement de type EMILE. Cependant, les enseignants de maternelle (2,5 ans à ± 6 ans) sont tenus de prévoir quotidiennement une ou plusieurs activités ludiques *en* français dans le cadre d'une initiation à cette langue « étrangère ». Ceci implique que la langue d'enseignement est le français, dans des activités où le français n'est pas enseigné comme matière. De même dans l'enseignement primaire, les écoles ont la possibilité de proposer en plus des 2 à 5 périodes hebdomadaires de cours de français, des activités données *en* français, comme le sport ou la formation artistique et musicale. Même si cette mesure n'est que peu utilisée, elle témoigne d'un souci de renforcement de l'apprentissage intensif du français. Ceci est également le cas au niveau de l'enseignement secondaire. Car, même si les classes francophones ont été supprimées, ainsi que la possibilité de passer les examens de fin d'étude en français, l'apprentissage intensif du français est maintenu et trois des huit établissements secondaires proposent même des « options bilingues ». Dans ces options, la formation donnée *en* français varie entre 65% et 50% du curriculum.

Ainsi, tel le titre du tableau de Magritte « Ceci n'est pas une pipe » représentant une pipe, nous constatons que tout en affirmant la primauté de la langue allemande comme seule langue d'enseignement, des formes d'enseignement bilingue sont présentes à tous les niveaux d'enseignement. L'explication relève du pragmatisme de cette communauté germanophone minoritaire. Parce qu'il n'existe pas d'enseignement supérieur en allemand en Belgique, les jeunes sortant des filières germanophones se tournent vers les universités francophones, l'Allemagne les considérant comme étudiants étrangers. Si la communauté germanophone n'autorise et ne stimule pas l'apprentissage du français de haut niveau, elle perdrait des élèves qui iraient dès le début de leur scolarité dans des écoles francophones, risquant ainsi de perdre la langue communautaire. Maintenir le français dans l'enseignement germanophone est donc une question de survie tant de la langue allemande en Belgique que de la communauté germanophone.

En Communauté flamande

La Communauté flamande reste intrinsèquement attachée au principe d'une seule langue d'enseignement, à savoir celle de la région. Ceci s'explique par l'histoire de cette communauté dont la langue n'a fait son apparition dans l'enseignement secondaire qu'à la fin du 19^{ème} siècle, voir début du 20^{ème} pour l'enseignement catholique. Jusque là, le néerlandais était limité aux écoles primaires et le français, considéré, lui, comme langue prestigieuse et d'ascension sociale était langue d'enseignement dans le secondaire et le

⁴ http://eur-lex.europa.eu/pri/fr/oj/dat/2002/c_142/c_14220020614fr00010022.pdf

⁵ pour le texte complet voir www.tibem.be --> En Belgique --> Communauté germanophone

supérieur. Le français reste dans la mémoire collective de bien des Flamands associé à une langue de pouvoir, mais aussi au joug d'une bourgeoisie flamande francophone sur les paysans et ouvriers parlant des patois flamands. Cependant la prospérité économique de la Flandre depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle va de pair avec une affirmation politique et culturelle de cette communauté, intimement attachée à sa langue, comme symbole d'émancipation et d'affirmation de soi. L'introduction d'une autre langue d'enseignement que le néerlandais est donc une question politiquement très sensible. D'autant que le ministre de l'Enseignement a dit en 2005 que l'enseignement multilingue ne mène pas au multilinguisme, mais au « zérolinguisme »...Ceci explique pourquoi le ministre Vandembroucke, a pour priorité absolue la maîtrise du néerlandais, qu'il considère comme facteur d'intégration sociale pour les élèves non-néerlandophones et pour les élèves néerlandophones comme facteur d'attachement à la communauté. Impossible donc de parler d'enseignement bilingue en Communauté flamande, sauf que de plus en plus de parents se mobilisent pour l'exiger auprès des directions d'écoles et que la situation à Bruxelles est très particulière.

... en Flandre

Face aux demandes répétées de parents et de directions d'écoles, soucieux de renforcer la maîtrise des langues étrangères, le ministre a autorisé, à titre expérimental pour une période de 3 ans (2007-2010), la mise en place de 9 projets CLIL (terme anglais pour EMILE). La particularité de ces projets est qu'ils se situent tous dans l'enseignement secondaire (afin de garantir d'abord l'apprentissage du néerlandais au niveau du primaire), que le nombre d'heures dans une autre langue d'enseignement que le néerlandais y est très limité (10 à 15% du curriculum), que les langues cibles y sont le français ou l'anglais et surtout qu'ils s'adressent tant à l'enseignement général qu'à l'enseignement professionnel (par exemple école d'hôtellerie). Les premiers échos sont très encourageants, car les moyens financiers pour la mise en route de ces projets, ont permis aux enseignants de prendre le temps d'innover, de mieux intégrer ces cours dans le curriculum et de les évaluer régulièrement. L'enthousiasme des enseignants et des élèves est cependant assombri par le fait qu'ils n'ont aucune garantie de la poursuite de ces expériences au delà de 2010.

... à Bruxelles

Les écoles néerlandophones à Bruxelles accueillent un très large pourcentage d'élèves non-néerlandophones, allant selon les critères de 90 à 65% en maternelle et de 68 à 43% en secondaire de la population scolaire en février 2008 (source : <http://www.vgc.be/Onderwijs/>)! Malgré cette hétérogénéité linguistique, les programmes d'enseignement de néerlandais « langue maternelle » et de français « langue étrangère » restent semblables à ceux en vigueur en Flandre. Depuis 2001, quatre des écoles néerlandophones à Bruxelles qui accueillent un très large pourcentage d'élèves non-néerlandophones, utilisent lors des heures de remédiation, qui échappent aux lois linguistiques, le français comme langue d'enseignement. Certaines matières comme les mathématiques sont dès lors données de manière complémentaire en néerlandais et en français. Ces projets appelés STIMOB⁶ permettent de répondre à la réalité linguistique de la population scolaire tout en donnant une vraie place au sein de l'école à l'autre langue officielle de la région bruxelloise (le français). De plus, ceux-ci renforcent la maîtrise du français des élèves néerlandophones et de ceux issus de l'immigration, qui bénéficient ainsi d'une dose supplémentaire de français et surtout de la présence de leurs condisciples francophones, dans une mise en place d'une didactique coopérative. Cependant, même si les projets STIMOB donnent des résultats très encourageants tant au niveau linguistique que social (Van de Craen et al. 2005), il ne s'agit que de quelques écoles primaires et secondaires dont la pérennité du projet est loin d'être assurée.

En bref, pour la Communauté flamande, la priorité n'est pas le développement du multilinguisme par l'enseignement en EMILE, relégué à des formes expérimentales temporaires, mais bien par les cours de langues étrangères (malgré des signes alarmants de baisse de niveau) et ce à côté du néerlandais, qui reste la seule langue d'enseignement.

⁶ STIMOB pour Stimulerend meertalig onderwijs Brussel – enseignement multilingue stimulant à Bruxelles.

En Communauté française

En Communauté française, la situation de l'EMILE est nettement plus encourageante. En effet, pour l'année scolaire 2008-2009, on compte en Communauté française 193 écoles ayant une filière bilingue (le nombre de classes est donc bien plus important), dont 124 en primaire et 69 en secondaire, ce qui équivaut à environ 5 et 10% des établissements. Parmi ces écoles, 99 ont opté pour le néerlandais comme langue cible, 22 pour l'anglais et 3 pour l'allemand⁷.

C'est suite aux pressions de parents, inquiets du constat alarmant du manque de maîtrise des langues étrangères en Communauté française, et suite aux projets pilotes du début des années 1980, qu'une série de décrets (1998, 2003, 2007, 2009) autorise sous conditions très strictes la mise en place de projets pédagogiques, impliquant toute l'école autour de « l'immersion ». Au sein d'un cadre étroitement défini, de mode de fonctionnement, de diplômes d'enseignants et de type de filières bilingues, un large éventail de possibilités existe tant au niveau des langues cibles et du choix des disciplines non linguistiques enseignées en langue cible que du nombre d'heures données en langue cible et du moment où la filière est amorcée. Chaque école peut donc développer son propre projet en EMILE au sein d'un cadre bien défini.

Ainsi, ces projets existent tant au niveau des écoles primaires (dès la troisième maternelle, entre 4,5 et 12 ans), qu'au niveau de l'enseignement secondaire (12-18 ans). Les langues d'enseignement, à côté du français, sont soit le néerlandais (obligatoire à Bruxelles et quelques autres communes), l'allemand ou l'anglais. Le nombre d'heures dispensées en langue cible varie entre 30 et 75% au niveau du primaire et entre 25 à 40% au niveau du secondaire.

Les raisons qui expliquent l'engouement pour ce type d'enseignement sont d'une part d'ordre socioculturel, comme l'appartenance à la Belgique et à l'Europe et la prise de conscience des parents de l'importance du multilinguisme. D'autre part, ce sont principalement des motifs socio-économiques qui jouent dans le choix des parents d'adhérer aux projets en EMILE, comme en témoigne le nombre très important de projets en néerlandais, incontestable sésame à l'emploi en Belgique. En outre, la mise en place de projets « d'immersion » a évité la fermeture de petites écoles de villages, que les élèves désertaient de plus en plus, permettant une revitalisation de ces écoles autour d'un projet fédérateur entre l'école et les parents du village ou d'ailleurs. En Communauté française, les filières bilingues répondent donc avant tout à un besoin d'investissement socio-économique pour l'avenir via le multilinguisme.

Face à cette demande croissante, la question en Communauté française n'est donc pas ou plus de se demander si les filières bilingues sont positives, utiles ou non, mais bien de garantir la pérennité et la qualité des filières bilingues et donc de voir quels défis cela implique. Ceux-ci résultent principalement de la grande liberté laissée à chaque école de développer un projet propre. Celle-ci garantit l'intégration de l'EMILE dans la réalité socio-économique et culturelle de l'établissement et de la population scolaire qu'il accueille, mais il y a un revers à la médaille. Ainsi, il est très difficile pour le ministère de l'enseignement de développer des programmes d'enseignement « en immersion » uniformes et des outils pédagogiques adaptés à chaque projet. Cette diversité des projets nécessite également un important encadrement et soutien des équipes pédagogiques, qui malgré leur enthousiasme et leur dévouement se sentent très désarmées et incertaines dans leur enseignement au quotidien. Or, le nombre de conseillers pédagogiques est extrêmement limité. Enfin, le besoin croissant d'enseignants en EMILE pose non seulement le problème du recrutement des enseignants pour ces filières bilingues (manque de natifs ou de bons bilingues, ayant les titres pédagogiques requis) et de la formation (continué) de ceux-ci, mais aussi du difficile exercice d'équilibre des directions, devant éviter les rivalités entre enseignants participants aux projets en EMILE et les autres. On note en effet une dynamique particulière entre enseignants en EMILE au sein des écoles, mais aussi entre écoles partageant outils

⁷ Pour plus détails voir www.enseignement.be ou www.tibem.be --> en Belgique --> Communauté française).

didactiques et expériences, mais aussi questionnement et doutes dans un esprit de solidarité face à la nouveauté et aux défis.

Même s'il y a bien plus à dire sur l'enseignement des langues et langues d'enseignement dans ce minuscule petit pays, qu'est la Belgique, partagé entre communautés linguistiques et régions, j'espère avoir illustré comment chaque Communauté décline l'enseignement bilingue selon ses besoins socioculturels ou économiques, son héritage sociopolitique et sa politique linguistique. Dans tous les cas, c'est la flexibilité de l'enseignement bilingue qui fait sa richesse et son attrait et génère une dynamique pédagogique, mais qui en même temps engendre des défis importants afin de garantir pérennité et qualité de l'EMILE.

Laurence Mettwie, Université de Namur (FUNDP)

Références bibliographiques :

Braun, A. (2002). *Rapport relatif à la problématique de l'enseignement/apprentissage des langues en Communauté française de Belgique*. Bruxelles: Parlement de la Communauté française.

Mettwie, Laurence (2004). *Attitudes en motivatie van taalleerders in België. Een sociaal-psychologisch onderzoek naar het verwerven van de eerste en tweede taal door Nederlandstalige, Franstalige en tweetalige leerlingen in het secundair onderwijs in Brussel.*, Thèse de doctorat: Vrije Universiteit Brussel.

Mettwie, L. (2007). Elèves non-néerlandophones dans l'enseignement néerlandophone à Bruxelles : analyse des répercussions éducatives de la traversée de la frontière linguistique. In L. Puren & S. Babault (Eds.), *L'éducation au-delà des frontières, Apprentissage précoce du néerlandais, apprentissage précoce en néerlandais dans la zone frontalière franco-belge*. Paris: L'Harmattan, 141-178.

Mettwie, L., Van Mensel, L., & Belang, D. (2006). *Entreprises bruxelloises et langues étrangères. Pratique et coût d'une main d'oeuvre ne maîtrisant pas les langues étrangères*. Bruxelles: TIBEM - Ministère de l'Economie et de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale. (www.tibem.be --> Enquête: entreprises bruxelloises).

Van de Craen, Piet, Ceuleers, Evy & Allain, Laure (2005). Vier jaar stimulerend meertalig onderwijs in Brussel (Stimob): resultaten en toekomstvisie. *School en samenleving* 10: 43-57.

A propos de l'enseignement en EMILE en Belgique :

Briquet, R. (2006). *L'immersion linguistique*. Bruxelles: Labor.

Braun, A. & Hamers, J. (2008). *L'enseignement en immersion. 50 questions/réponses*. Waterloo: Wolters Plantyn.

Mettwie, L. & Peters, M. (2008). *L'apprentissage précoce des langues. Pourquoi? Pour qui? Comment?* Namur: Presses universitaires de Namur & Grenz-Echo-Verlag.

www.tibem.be

www.enseignement.be